PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

Tarbes, le 12 novembre 2020

Retrait des arrêtés portant convocation des électeurs des communes de GOURGUE et CRECHETS :

Par arrêté préfectoral en date du 5 novembre 2020 et considérant la situation épidémique, il a été procédé au retrait :

- de l'arrêté n°65-2020-10-09-006 portant convocation des électeurs et électrices de la commune de GOURGUE à l'effet d'élire un conseiller municipal et fixant les modalités de dépôt des candidatures.

- de l'arrêté n°65-2020-10-27-004 portant convocation des électeurs et électrices de la commune de CRECHETS à l'effet d'élire quatre conseillers municipaux et fixant les modalités de dépôt des candidatures.

Tél : 05 62 56 65 05
Courriel : pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr
Place Charles de Gaulle – CS 61350 – 65013 TARBES Cedex 9